

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres des groupes de travail  
chargés de l'élaboration des épreuves externes  
certificatives communes au terme de la troisième étape du  
continuum pédagogique pour les années 2019-2020 et 2020-  
2021**

A.Gt 10-07-2019

M.B. 23-08-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire, notamment les articles 36/3 et 36/4 du titre III/1 ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 avril 2017 fixant les modalités de détachement des enseignants qui participent aux groupes de travail chargés des épreuves externes certificatives visés aux articles 22, 36/4 et 36/12 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2017 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve certificative externe commune en sciences au terme de la troisième étape du continuum pédagogique, pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 ;

Considérant les propositions de l'Administratrice générale de l'Enseignement et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1er.** - Les groupes de travail chargés de l'élaboration des épreuves certificatives externes communes au terme de la troisième étape du continuum pédagogique sont formés pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021.

**Article 2.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en français organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé :

*1° de trois inspecteurs en charge du niveau secondaire inférieur:*

- Marie-Christine FREYENS ;
- Ariane LETURQ ;
- Didier NYSSSEN ;

*2° de quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge en 1ère ou en 2ème secondaire dans :*

a) l'enseignement organisé par la Communauté française : Sophie HOUSIAUX ;

b) l'enseignement officiel subventionné : Danielle FERON ;

c) l'enseignement libre subventionné :

- Christel TRAN ;

- Sébastien VAN VLASSELAER ;

*3° de quatre membres issus :*

a) de la Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné : - Corinne GAVA ;

b) d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement libre subventionné :

- Jean-Pierre DARIMONT ;

- Cécile RACE ;

c) de la Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé par la Communauté française : Alix FRANCISE.

**Article 3.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en formation mathématiques organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé :

*1° de trois inspecteurs en charge du niveau secondaire inférieur:*

- Colette GENOT ;

- Rita MIDAVAINÉ ;

- Frédéric MASCETTI ;

*2° de quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge en 1ère ou en 2ème secondaire dans :*

a) l'enseignement organisé par la Communauté française :

Catherine COCHEZ ;

b) l'enseignement officiel subventionné : Lise LECLERCQ ;

c) l'enseignement libre subventionné :

- Dimitri FOUCART ;

- Christina KARKAN ;

*3° de quatre membres issus :*

a) de la Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné : Nicola PETOLILLO ;

b) d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement libre subventionné :

a. Brigitte DE CONINCK ;

b. N.

c) de la Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé par la Communauté française : Julien ESPOSITO.

**Article 4.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en sciences organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé :

*1° de deux inspecteurs en charge du niveau secondaire inférieur:*

- Martine ADAMI ;
- Frédéric DEVRIES ;

*2° de quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge en 1ère ou en 2ème secondaire dans :*

- a) l'enseignement organisé par la Communauté française : Isabelle LAUREYNS ;
- b) l'enseignement officiel subventionné : Anne-Françoise PARISSE ;
- c) l'enseignement libre subventionné :
  - Laetitia DERIU ;
  - Michel WAELKENS ;

*3° de quatre membres issus :*

- a) de la Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné : Isabelle LIEMANS ;
- b) d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement libre subventionné :
  - Pascale PAPLEUX ;
  - Stéphanie PATTE ;
- c) de la Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé par la Communauté française : Dominique OBLINGER.

**Article 5.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en langues modernes organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé :

*1° de trois inspecteurs en charge du niveau secondaire inférieur :*

- Hugues LAPOTRE ;
- Catherine VANDERHAEGHE ;
- Jan VAN VLAENDEREN ;

*2° de quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge en 1ère ou en 2ème secondaire dans :*

- a) l'enseignement organisé par la Communauté française : Murielle BACHELART ;
- b) l'enseignement officiel subventionné : Sonda KARRAY ;
- c) l'enseignement libre subventionné :
  - Céline DANGRIAUX ;
  - Annick DOMINE ;

*3° de quatre membres issus :*

- a) de la Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné : Leïla ROMDHAN ;
- b) d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement libre subventionné :
  - Nicole BYA ;
  - Astrid BALLEGEER ;
- c) de la Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé par la Communauté française : Véronique LANGHENDRIES.

**Article 6.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2017 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve certificative externe commune en sciences au terme de la troisième étape du continuum pédagogique, pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 est abrogé.

**Article 7.** - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 10 juillet 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et du Droit des femmes,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS